

Département de l'AIN

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA PLAINE DE L'AIN**

SIEGE

143 rue du château
01150 CHAZEY-SUR-AIN

Tél : 04.74.61.96.40

DECISION DU PRESIDENT
N° D2023-040

Objet : Convention d'assistance juridique pour le service ADS

LE PRESIDENT

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives aux différentes délégations de compétence accordées par le Conseil communautaire au Président et notamment les articles L. 5211-10 et L. 2122-22 ;

VU la délibération n°2020-94 en date du 10 septembre 2020 donnant délégation de pouvoir au Président par le Conseil communautaire, notamment pour signer les contrats et conventions engageant la Communauté de communes pour un montant n'excédant pas 15 000 € HT par an, ainsi que leur avenant ;

VU les besoins d'assistance juridique pour le service d'Autorisation du Droit des Sols (ADS) ;

- DECIDE de signer une convention d'assistance juridique avec Maître David-André CAMOUS.
- PRECISE que cette convention est conclue pour une durée d'un an à compter du 1^{er} avril 2023.

*En application du code général des collectivités territoriales,
il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire.
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 20 avril 2023
Publiée le **24 AVR. 2023***

Fait à Chazey-sur-Ain,
le 20 avril 2023.

Le Président
de la Communauté de communes,



Jean-Louis GUYADER

